



## Instance de proximité d'Aquitaine 8 septembre 2025

### Étaient présents

*Pour la direction* : Fabrice Goll (directeur régional), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (IRH), Alexandre Berne (adjoint au chef de centre), Florian Ringuedé (rédacteur en chef), Vanina Susini (déléguée antennes et contenus par intérim)

*Pour les RP* : Sabrina Corrieri (CGT - en visio), Boris Chague (CGT), Jules Féron (CGT), Hervé Morin (FO). Excusé : Karim Jbali (SNJ)

### Point 1 : Rapport d'activités 1<sup>er</sup> semestre 2025 Social Direct

Le rapport d'activité de Social direct en 2025 est présenté par Eve Jouanny, coordinatrice du réseau des assistantes sociales de ce prestataire. Elle rappelle que 22 assistantes sociales sont dédiées à France TV pour 8 095 salariés dont 406 en Nouvelle Aquitaine. En Aquitaine 4 salariés ont sollicité l'assistante sociale pour au total 5 entretiens. C'est exactement comme l'an dernier, et comme l'an dernier les RP le déplorent. C'est bien peu au regard du nombre de salariés, des problématiques rencontrées (logement, budget, aidants) et de la pyramide des âges dans l'antenne.

Concernant les faits saillants de l'année, elle rappelle que les indemnités journalières ont baissé et passé de 1,8 du SMIC à 1,4 au 1<sup>er</sup> avril mais qu'à France TV il y a toujours le maintien du salaire pendant 135 jours puis la prévoyance prend le relais.

Concernant les arrêts de travail, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, seul le formulaire sécurisé est pris en compte par l'assurance maladie, Social Direct rappelle donc aux salariés de bien y être attentifs.

L'âge de la retraite progressive a été abaissé à 60 ans. Cela veut dire qu'un salarié, s'il a cotisé 150 trimestres, peut à compter de cet âge demander une activité à temps partiel : passer par exemple à 40 % ou 80 %. Dans ce cas, le salarié cotise uniquement sur la durée du travail et une partie de sa retraite est débloquée pour compléter le salaire. Lors de la retraite à temps plein, celle-ci est recalculée en fonction des droits utilisés pendant la retraite progressive.

Les RP demandent à la direction si dans le cas d'une retraite progressive les cotisations employeurs sont à temps plein ou à temps réduit ? Le DRH explique que cela avait été le cas lorsque qu'un accord régissait la retraite progressive dans l'entreprise, actuellement ce n'est

plus le cas, ce sont donc les dispositions légales qui s'appliquent et France TV cotise à hauteur du temps travaillé par le salarié en retraite progressive.

## Point 2 : DUER et PAPRI Pact

En présence de Jérôme Bourdy (responsable IMG et Animateur Prévention Sécurité)

Sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER), Jérôme Bourdy explique s'être conformé à l'évolution de la loi sur les risques de fortes chaleurs (plan canicule) imposant à l'employeur de mettre à disposition de l'eau fraîche aux salariés. Ainsi, un réfrigérateur a été installé au niveau départ des équipes de tournage. Une communication et de l'affichage seront mis en place. L'APS rappelle que tous les sites excentrés sont équipés d'un frigo.

Autre évolution du DUER, le DRH propose de mentionner le risque psycho-social suite à la décision d'externaliser le maquillage. Il propose d'inscrire le risque dans l'item "insécurité de la situation de travail". Les RP CGT proposent de l'inscrire aussi dans celui des "rapports sociaux et reconnaissance au travail". Dont acte.

L'APS présente ensuite le Papripact, le document dans lequel l'employeur liste les mesures de prévention des risques qu'il s'engage à mettre en œuvre dans l'année à venir. La première mesure concerne la poursuite de la sensibilisation sur les risques de chutes et les règles de sécurité. La deuxième concerne l'achat de bouchons d'oreille sur mesure pour les techniciens de la TVR. Une première campagne de ce type avait eu lieu il y a 3 ans, il restait un certain nombre de salariés à équiper. Un appel d'offres a été passé auprès de cabinets auditifs. 12 à 15 salariés ont été identifiés par le chef de centre pour être équipés car les plus régulièrement exposés, notamment ceux qui participent à l'enregistrement de NoA Pop. Les RP CGT se félicitent de cette mesure de prévention des risques d'autant que les dégâts auditifs sont irréparables mais ils font remarquer que certains salariés travaillant sur NoA Pop n'ont pas été destinataires du mail de départ et souhaiteraient à l'instar de leurs collègues être également dotés de ces équipements de prévention des risques auditifs.

11 fauteuils au total seront renouvelés dont 2 fauteuils avec assises inversées spécialement conçus pour les femmes vont également être achetés et déployés au BRI et dans les locales à la demande de plusieurs salariées.

Il y avait également une forte demande de bureaux réglables en hauteur. La direction en a acheté 2 et recommandé 2 autres. L'idée étant de les faire tourner au sein des services prioritairement selon les préconisations du médecin du travail.

Enfin l'employeur veut développer l'information sur les troubles musculo squelettiques et mettre en avant le dispositif Axomove qui est à la disposition de tous les salariés via une application.

## Point 3 : RH

**1 - Informations sur le dispositif du forfait jour réduit. De combien de RTT disposent les salariés s'ils sont au forfait jour réduit de 50 % ?**

L'IRH explique que dès que les salariés passent au forfait jour réduit pour convenance personnelle ou dans le cadre d'une retraite progressive leur nombre de jours global travaillé est réduit. Dans le cadre du forfait jour, les RTT sont d'ores et déjà décomptées dans les jours non travaillés, c'est le cas aussi au forfait jour réduit. La direction prend l'exemple d'un

journaliste qui doit travailler à temps plein 197 jours dans l'année, il verra son forfait jours réduit de 123 jours. Les RP demandent donc combien de jours il travaillera dans l'année. La direction répond 99 jours.

## Point 4 : Emploi

### **1 - Compression des effectifs : combien de postes supprimés ou non remplacés depuis le début de l'année en Aquitaine ? Pourquoi ?**

Le DRH affirme qu'il n'y a pas de compression d'effectifs mais des postes actuellement vacants et à l'étude, en l'occurrence le poste de monteur au BRI vacant depuis le 1<sup>er</sup> août, et le poste de chargée de gestion administrative à l'organisation d'activité vacant depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025. Le DRH indique qu'ils sont à l'étude et qu'une décision sera prise d'ici la fin de l'année.

Donc, si les RP CGT font le compte il y a en moins d'un an 5 postes non remplacés et 2 en réflexion

- 1 poste de monteur vacant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024 (non remplacé)
- 1 poste de monteur vacant depuis le 1<sup>er</sup> août 2025 (remplacement en réflexion)
- 1 poste d'OPS vacant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024 (non remplacé)
- 1 poste de vidéo vacant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (non remplacé)
- 1 poste d'assistante d'émission vacant depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025 (non remplacé)
- 1 poste de chargée de gestion administrative vacant depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025 (remplacement en réflexion)
- 1 poste de maquilleuse vacant à partir du 13 octobre 2025 (non remplacé)

### **2 - Service organisation d'activité : où en est la réflexion de la direction sur le fonctionnement de ce service où un poste a été publié puis retiré ?**

Samuel Bignon redit qu'une décision sera prise d'ici la fin de l'année, en attendant le service fonctionne avec le recours à des intérimaires, à Bordeaux comme dans les locales d'ailleurs, car c'est une problématique à prendre dans son ensemble, selon lui.

### **3 - Postes pourvus et à pourvoir**

- 1 poste de RSCA (responsable de suivi et conduite d'antenne) sera pourvu au 1<sup>er</sup> octobre à la gestion d'antenne où un départ a été enregistré le 22 août.
- Intérim de Vanina Susini jusqu'à début novembre au poste de Déléguée antennes et contenus suite au départ de Jean-François Karpinski.
- 1 poste chargée de gestion administrative RH est en consultation. Les candidats vont être reçus en entretien.
- 1 poste de monteur est en réflexion.
- Nathalie Dubois a été nommée IRH au 1<sup>er</sup> septembre

## Point unique : Organisation et conditions de travail

### **1 - Appel d'offres maquillage**

Le directeur régional résume la situation. Suite à l'annonce en juillet de faire valoir ses droits à la retraite de la dernière maquilleuse titulaire de l'antenne, le chef de centre a appelé les 3 salariées intermittentes pour leur annoncer qu'un appel d'offres allait être lancé et qu'elles devaient y répondre si elles souhaitent pouvoir continuer à travailler pour nos antennes. Ensuite, ces salariées ont été reçues par le chef de centre le 18 août puis par le DR et le DRH

le 1<sup>er</sup> septembre, accompagnées d'un représentant du personnel, afin de répondre à leurs interrogations.

Interrogée sur ce choix d'externalisation, la direction aquitaine répond que ce sont les consignes de la direction de FTV. Dès qu'il n'y a plus de maquilleuse en CDI dans une antenne, elle impose l'appel d'offres à des entreprises prestataires. C'est la politique de l'entreprise sur cette activité, explique le DRH. Le directeur régional se défend de toute volonté de se débarrasser des maquilleuses et dit vouloir si possible continuer à travailler avec elles. Il ajoute que dans les critères de sélection du prestataire il n'y a pas seulement le prix, il y a notamment les compétences. Pour les RP, il s'agit là de se débarrasser des intermittentes et donc d'ETP (équivalents temps plein). Ce sont des collègues de longue date qui risquent de disparaître de notre quotidien. D'ailleurs, en quelques jours, une centaine de leurs collègues journalistes et techniciens ont signé une pétition de soutien demandant le remplacement du poste vacant et le maintien du recours à l'intermittence. Les élus CGT soutiennent évidemment l'initiative, dénoncent le système à deux vitesses mis en place par la direction de FTV avec des salariés travaillant sur la fabrication du même produit (émissions et JT) mais ayant des droits socio-économiques distincts, et assurent les maquilleuses de leur soutien total dans le suivi de leur dossier.

## **2 - Service Web :**

### **Un article par jour publié sur le site ICI / radio. Quelle organisation du travail ?**

La coordinatrice numérique France 3 Nouvelle-Aquitaine confirme que la demande de la PDG est que toutes les régions de France TV soient présentes sur la plateforme ICI d'ici les municipales. Après cela, tous les articles de France 3 seront publiés sur la plateforme ICI.

La région Nouvelle Aquitaine devra fournir 8 articles par semaine dont 3 fournis par l'Aquitaine. A partir du 1<sup>er</sup> octobre le logiciel utilisé ne sera plus PIC mais Atlas mais Christine Le Hesran estime qu'il y a très peu de différence et que ça ne nécessite pas de formation particulière ; juste un accompagnement d'environ 1h pour les salariés. Les visios seront bien planifiées. Les articles seront issus en priorité des locales et des BIP, c'est la demande du réseau. Ce sont les journalistes du service web qui écriront ces articles en utilisant comme avant les ressources (images ou reportages) issus des sites excentrés ou qui écriront des articles en fonction de leurs propres investigations.

### **Point sur le projet de renforcement de l'offre numérique.**

Le directeur régional annonce le renforcement de l'offre numérique dans notre antenne. Il tient à préciser le contexte. D'abord selon lui, cette année la situation budgétaire dans notre antenne est saine contrairement à l'année dernière. Il remarque aussi qu'il y a beaucoup d'effectifs de journalistes uniquement dédiés à la télé et peu au numérique alors que les usages changent. Il ajoute que la priorité de l'entreprise aujourd'hui c'est la bascule des usages à savoir que la consommation de la TV ne cesse de baisser alors que la consommation numérique augmente. L'objectif est donc d'avoir plus de contributeurs numériques c'est-à-dire que 6 journalistes rédacteurs dédiés en Nouvelle Aquitaine seront planifiés du lundi au vendredi de mi-septembre à mi-décembre : 1 journaliste par BRI (Poitiers, Limoges et Bordeaux) et 1 dans les locales de Brive, La Rochelle et Bayonne. Ces journalistes seront des CDD recrutés spécifiquement pour cette mission.

La coordinatrice numérique France 3 Nouvelle-Aquitaine précise qu'ils seront pilotés par la rédactrice en chef du numérique. Leur mission sera l'écriture d'articles en lien ou non avec l'actualité. Ils devront réaliser des modules en utilisant des UTS et en tournant à la verticale puisque ces modules seront à destination des réseaux sociaux. Puis ces journalistes devront "assembler" ce qui a été tourné pour réaliser ces modules. Les RP CGT demandent s'il y a une formation prévue à ces outils pour ces journalistes rédacteurs. La coordinatrice numérique

précise que ces journalistes seront accompagnés par des statutaires pour l'utilisation des outils mais que la plupart sont déjà formés notamment à CapCut car selon elle tous les jeunes journalistes sortant d'école sont formés à ce logiciel de montage. Les RP Cgt demandent si les compétences complémentaires mises en œuvre dans ces modules seront valorisées et rémunérées comme telles. La coordinatrice numérique répond que non.

Les RP CGT se félicitent du renfort sur le numérique et comprennent bien le contexte mis en avant. En revanche, cela doit se faire dans le respect des accords collectifs : la définition des métiers et l'accord UTS valables pour l'antenne ET le numérique. Ainsi ne peuvent utiliser l'UTS que les OPV, JRI et JRR à compétence complémentaire JRI. Et concernant l'outil de montage CapCut seuls les monteurs peuvent réaliser du montage. Si la direction souhaitait modifier ces frontières elle aurait dû négocier un accord d'expérimentation.

La direction s'étonne de cette réaction car selon elle ces pratiques ont déjà largement cours dans nos antennes et ne voit pas où est le problème. Le problème pour les RP CGT c'est qu'un journaliste rédacteur soit planifié du lundi au vendredi pour réaliser des missions autres que la rédaction. S'il s'agit simplement de se filmer sur un coin de bureau pour incarner un module sur Instagram comme cela a pu être le cas à la marge en effet, alors soit. Mais s'il s'agit d'envoyer sur le terrain un rédacteur pour qu'il fasse le même travail qu'un rédacteur, un JRI et un monteur, alors les RP CGT feront valoir le respect des accords collectifs de l'entreprise encore en vigueur pour deux ans.

Commentaire des élus CGT : Pour la direction, l'homme-orchestre est arrivé avant même la nouvelle convention collective. C'est avoir bien peu d'égard pour tous les salariés de notre entreprise qui exercent des métiers d'image et de montage. Pour la direction utiliser CapCut c'est juste "assembler des images", les élus CGT appellent ça du montage et cela nécessite expertise et expérience. C'est exactement la même chose pour les JRI. L'entreprise a déjà eu ce genre de raisonnement pour les métiers du son. Les élus savent très bien où elle souhaite en venir.

Les RP CGT rappellent qu'il existe dans l'entreprise des salariés dont l'image est le métier et qu'ils pourraient tout à fait exposer leurs reportages sur le numérique. La direction met en avant l'utilisation des unités smartphones et des vidéos verticales pour les réseaux sociaux mais les RP CGT rappellent que changer les outils de travail ou les modalités d'exposition des reportages n'effacent pas pour autant les métiers définis dans notre entreprise.

La direction met en avant la jeune génération de journalistes sortis d'école qui a l'habitude de filmer à la verticale et de monter sur CapCut, est-ce que cela veut dire que tous les journalistes de France 3 Nouvelle Aquitaine sont trop vieux pour être formés aux nouveaux usages ? Plutôt que d'exclure les salariés de l'entreprise de la révolution du numérique, pourquoi ne pas les y embarquer en respectant les métiers ?

### **3 - Grille des programmes NoA / France 3 : quels changements en 2025-2026 ? Notamment, changement d'organisation sur l'émission Se Réinventer, changement fin JTS (séquence OVEI). Quels impacts sur l'organisation du travail ?**

Au niveau de l'information, le rédacteur en chef explique qu'il y aura peu de changement en dehors du module de 7 minutes diffusé en fin de journal. Ce module « On vous emmène ici » (OVEI) sera fabriqué par FTR et diffusé du lundi au vendredi. Il sera livré une semaine avant sa diffusion. L'idée c'est de rallonger le JT sans qu'il y ait d'impact sur les journalistes, vidéos, preneurs de son, scriptes... Leur fin de service sera exactement à la même heure qu'avant. Le seul qui devra rester un peu plus longtemps sera le cadre technique au point de diffusion. L'autre nouveauté, c'est la fin de la thématique unique dans Enquête de région. Désormais il pourra y avoir différents thèmes traités au sein d'une même émission.

Au niveau des programmes, le directeur régional explique qu'en effet il y a eu un changement d'incarnation dans Se Réinventer pour des questions éditoriales. La déléguée antenne et contenu par intérim indique qu'à la présentation ce sera désormais une journaliste titulaire de Périgueux et qu'elle sera détachée sur l'émission 6 jours par mois. Les RP CGT demandent si elle sera remplacée autant de temps sur le planning de Périgueux. La direction assure que oui et ajoute que les dates d'enregistrement de l'émission sont largement prévues à l'avance pour permettre à la locale de s'organiser en conséquence.

La grande nouveauté de cette rentrée sur NoA c'est NoA Weekend, une émission de 30 minutes avec un invité fil rouge en lien avec la région Nouvelle Aquitaine. Fabrice Goll explique que le décor pour cette émission nécessite de repenser un peu l'organisation du plateau car il est imposant et compliqué à démonter. Les RP CGT disent qu'en effet il serait plus sage de prévoir deux machinos plutôt qu'un seul pour éviter tout risque de blessure. Le chef de centre adjoint confirme que c'est ce qui est prévu pour le premier mois. Le directeur régional indique qu'au-delà de ça, il faudra peut-être tout simplement éviter de bouger et démonter ce décor imposant pour le préserver et éviter de l'abîmer. Il estime qu'il faut peut-être imaginer de mettre des rideaux devant une partie du décor pour permettre l'enregistrement des autres émissions ou même de reprendre complètement le planning d'enregistrement des émissions pour limiter au maximum les manipulations.

#### **4- Pourquoi la liste de sujets "marbrés" n'est-elle pas accessible à l'ensemble des journalistes (y compris les auteurs des sujets) mais uniquement aux présentateurs "officiels" ?**

Florian Ringuedé indique d'abord qu'il n'y a pas de présentateur "officiel". Le terme est impropre et les RP le reconnaissent. Cela dit, il n'y a selon lui pas d'utilité à ce que d'autres membres de la rédaction aient accès au fichier répertoriant la liste des sujets dits "au marbre". Seuls les rédacteurs en chef adjoints y ont accès. Ils peuvent répondre aux journalistes qui souhaitent par exemple savoir quand sera diffusé leur sujet "marbré". Pour le rédacteur en chef, l'important c'est la "date de péremption" d'un sujet quand celui-ci n'est pas de l'actu chaude.

Prochaine instance de proximité le 7 octobre 2025

Paris, le 11 septembre 2025